

# Info-Identifiants

Mises à jour TracéLaitier sur tout ce qui concerne la traçabilité.

**Bienvenue dans l'Info-Identifiants de TracéLaitier** – des aide-mémoires, des conseils utiles et une FAQ pour aider les producteurs à comprendre les moyens les plus efficaces d'utiliser les outils de traçabilité.

## Votre inventaire de troupeau est-il à jour dans TracéLaitier?

En raison de l'écllosion d'influenza aviaire chez des bovins laitiers aux États-Unis, il est maintenant obligatoire de tester les bovins laitiers qui se déplacent d'un État à un autre. Il n'existe pas de système de traçabilité pour les bovins laitiers aux États-Unis. En revanche, la mise en œuvre du programme TracéLaitier au Canada nous permet d'identifier l'emplacement actuel d'un animal et les endroits où il a été, et ainsi de réagir plus rapidement en cas d'urgence. En effet, les données précises et à jour contenues dans TracéLaitier nous aident à agir rapidement pour empêcher la propagation de maladies.

**Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour vous assurer que votre inventaire de troupeau est à jour dans TracéLaitier.**

Si vous devez mettre de l'ordre dans votre inventaire de troupeau, il y a trois façons de vous assurer qu'il est à jour :

**1. Faire appel au service à la clientèle :** Si votre inventaire des animaux n'est pas à jour dans TracéLaitier, vous pouvez fournir à notre équipe du service à la clientèle une liste des animaux que vous souhaitez supprimer. Le service à la clientèle pourra faire le retrait pour vous ou vous aider à déclarer des événements de sortie pour ces animaux. En plus du numéro d'identification de l'animal, le numéro de site et le numéro de la plaque d'immatriculation sont des renseignements utiles pour faire la déclaration, mais le service à la clientèle peut vous aider si vous ne les avez pas.

**2. Déclarer les événements de sortie :** La déclaration des événements de sortie est une bonne pratique recommandée et permet de garder l'inventaire de votre troupeau à jour. Elle permet d'assurer la traçabilité complète de l'animal dans l'ensemble du système laitier. Contrairement aux fermes laitières, qui sont tenues de déclarer les événements d'entrée en vertu de proAction, les autres sites (marchés de vente aux enchères, parcs d'engraissement, expositions, etc.) ne les déclarent que sur une base volontaire. Ainsi, si vos animaux ne se rendent pas dans une ferme laitière, l'événement d'entrée pourrait ne pas être déclaré. Cela rend la déclaration des événements de sortie encore plus importante pour assurer une traçabilité précise. Note : Les abattoirs et les installations accueillant des animaux en fin de vie sont tenus de déclarer le retrait de l'identifiant.

**3. Déclarer les retraits d'identifiants :** Passez en revue votre inventaire de troupeau et assurez-vous que vous avez fait le retrait de l'identifiant pour tous les animaux éliminés à la ferme.

Déclarer les événements de sortie présente plusieurs avantages :

- Vous pouvez maintenir votre inventaire de troupeau à jour même si le site suivant ne déclare pas l'entrée.
- Une liste courte et précise des animaux présents à la ferme facilite et accélère la déclaration des événements.
- Avec un inventaire du troupeau précis, il est plus facile de vérifier si vous avez oublié de déclarer des événements.
- Une base de données nationale plus complète permet un traçage plus rapide en cas d'urgence impliquant une éclosion de maladie.
- Les sorties déclarées créent des événements documentés lorsque vos animaux en ont côtoyé d'autres à l'extérieur de la ferme.

**La déclaration des événements de sortie est une bonne pratique recommandée et permet de garder l'inventaire de votre troupeau à jour.**

Regardez cette vidéo pour savoir comment déclarer les événements de sortie via le portail TracéLaitier :



Note : Si vous n'avez pas le numéro de site requis lorsque vous déclarez une sortie, vous pouvez indiquer l'adresse du site à la place. Cette fonction s'applique également à la déclaration des importations et des exportations.

**Cliquez ici pour consulter TracéLaitier en bref 2023, une nouvelle ressource qui sera publiée chaque année!**

[TracéLaitier en bref](#)



**Vous devez commander des identifiants par l'entremise de TracéLaitier?**

Pour assurer l'obtention de l'autorisation nécessaire pour passer la commande d'identifiants, vous devrez d'abord contacter le service à la clientèle de TracéLaitier pour configurer votre compte. Appelez au 1 866 55-TRACE ou 1 866 558-7223.

Consultez le **mars édition** d'Info-Identifiants pour savoir comment commander des identifiants une fois que votre compte est configuré.

**Avez-vous des questions?** Veuillez contacter le service à la clientèle

au 1 866 558-7223 ou à [info@tracelaitier.ca](mailto:info@tracelaitier.ca).

---



TracéLaitier | 660 avenue Speedvale Ouest, bureau 101 | Guelph, ON N1K 1E5 CA

[Se désabonner](#) | [Notre Politique de Confidentialité](#) | [Avis de données de Constant Contact](#)



Try email marketing for free today!